

PERSONNEL  
CRÉATION D'EMPLOI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-041

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 3 juin à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mardi 21 mai 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	<b>Présents :</b> Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.
Présents : 11	<b>Excusés :</b> Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.
Votants : 11	<b>Procurations :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Blandine LASSERON.

*L'assemblée délibérante du Centre Communal d'Action Sociale*

*Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 332-8-1°,*

**Sur le rapport de la Vice-Présidente Déléguée et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :**

**DECIDE**

La création à compter du 3 juin 2024, d'un emploi d'Attaché principal contractuel relevant de la catégorie hiérarchique (A) à temps complet pour exercer les fonctions suivantes :

- Manager les services du CCAS et piloter l'activité du CCAS afin de décliner le projet de la Ville tout en veillant à la qualité du service rendu,
- Assurer un management des équipes en vous appuyant sur les responsables de service et animer le collectif dans une démarche d'ingénierie sociale, d'innovation et de pilotage de projets,
- Piloter l'organisation des Conseils d'Administration du CCAS et rendre compte des activités du CCAS,
- Superviser l'élaboration et la gestion du budget du CCAS en lien avec le service financier de la Ville tout en optimisant les ressources et en recherchant de nouvelles sources de financement,
- Impulser et animer le travail de réseau et de coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs,
- Animer le travail de réseau avec les partenaires institutionnels et associatifs pour construire et organiser la réponse sociale de proximité,
- Favoriser les coopérations et la transversalité pour une fluidité, une réactivité dans le process de travail et pour favoriser une approche globale des publics dans une démarche d'« aller vers »,

Ce contrat sera occupé par un agent recruté par voie de Contrat à Durée Déterminée de 3 ans maximum compte tenu de l'absence de candidatures de fonctionnaires en capacité et susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issus de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier de la possession d'un diplôme de niveau 5 et + et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie (A) par référence à l'Indice Brut 995 de la grille indiciaire des Attachés Principaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le : **19/06/2024**  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

  
Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

